



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 1 février 2011
19 heures 00**

DL/VC

N° 001138

OPAH du centre
ancien et des
faubourg : aide aux
propriétaires

Affiché le :

Le mardi 1 février 2011 à 19 heures 00 le Conseil Municipal s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la **SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), Mme Marie RAMBAUD (Maire Adjoint), M. Pierre BOYER (2ème Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint), M. Jean-Marc DESSAUD (4ème Adjoint), Mme Véronique GACH (5ème Adjoint), M. Jean-François DORE (6ème Adjoint), Mme Hélène MARTINEZ (7ème Adjoint), M. Christophe CARMINATI (8ème Adjoint), M. Bruno BOUSCARLE (9ème Adjoint), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), M. José VINCENTELLI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Pierre ELY (Conseiller Municipal), Mme Leïla BECHICHE (Conseillère Municipale), M. Dominique MARIANI-VAUX (Conseiller Municipal), Mme Françoise RIPOLL (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Aurore SALETTI (Conseillère Municipale), M. Jean-Pierre STOUVENEL (Conseiller Municipal), Mme Amina ELKHATTABI (Conseillère Municipale), M. Yves JAOUEN (Conseiller Municipal), M. Christian PANOT (Conseiller Municipal), Mme Katherine COUZINET (Conseillère Municipale), M. Jean-Marie MARTIN (Conseiller Municipal), M. Jean-Louis de LONGEAUX (Conseiller Municipal), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Maggy GREGOIRE-GALLIER (Conseillère Municipale), M. Patrick ESPITALIER (Conseiller Municipal), Mme Corinne PAIOCCHI (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : Mme Caroline ALLENE (Conseillère Municipale) représentée par M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Etienne FOURQUET (Conseiller Municipal) représenté par Mme Marie-Christine KADLER (3ème Adjoint)

La séance est ouverte, Mme Aurore SALETTI est nommée Secrétaire.

La Commune d'Apt, dans le cadre de sa politique de redynamisation du centre ancien, a approuvé par la délibération n°904 en date du 29 juillet 2009, la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, d'une durée de 3 ans, axée sur la lutte contre l'habitat indigne et la lutte contre la précarité énergétique. Le principe de cette opération est de subventionner les propriétaires occupants et bailleurs désireux de réhabiliter leurs logements.

Il est également rappelé à l'attention des membres du conseil, la délibération n°1050 du 29 juin 2010 approuvant la convention de financement entre la Commune d'APT et la région PACA régissant les modalités d'avance de la Commune d'APT pour le compte de la région PACA,

Au vu de ces éléments, il est proposé d'accorder une aide aux propriétaires bailleurs suivants :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		REGIONALES	COMMUNALES	
M. BEN MAAMAR Arezki Chemin de Farette La Peyriere 84 400 APT	23, Rue des Anciennes Prisons	12 106.50 €	19 813.00 €	31 919.50 €
Indivision Pitot-Bruant représentée par Mme Bruant 14, rue Saint-Pierre 84 400 APT	14, rue Saint Pierre (2 ^{ème} Etage)	10 042.81 €	12 285.62 €	22 328.43 €

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **CONSIDERANT** l'avis favorable du groupe de suivi de l'OPAH du 10 janvier 2011,

A L'UNANIMITE LE CONSEIL

- **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes aux propriétaires concernés. :

PROPRIETAIRES	ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MONTANT DES SUBVENTIONS		Total des Subventions
		REGIONALES	COMMUNALES	
M. BEN MAAMAR Arezki Chemin de Farette La Peyriere 84 400 APT	23, Rue des Anciennes Prisons	12 106.50 €	19 813.00 €	31 919.50 €
Indivision Pitot-Bruant représentée par Mme Bruant 14, rue Saint-Pierre 84 400 APT	14, rue Saint Pierre (2 ^{ème} Etage)	10 042.81 €	12 285.62 €	22 328.43 €

- **DIT QUE** ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts au budget 2011 de la ville d'APT sur l'article 6557.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME

**LE MAIRE
Olivier CUREL**